

Conférence PRESAGE du 5 novembre 2018

« Mariage pour tou·te·s » : où on en est-on ? Perspectives globales sur l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe

avec Bronwyn Winter, Maxime Forest et Réjane Sénac.

Réjane Sénac : Donc, bienvenue au centre de recherches politiques de Sciences Po, le CEVIPOF, cette présentation d'ouvrage collectif est aussi effectuée avec le Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre, PRESAGE, donc on est ravis les trois coordinateurs de l'ouvrage présents à cette table de vous présenter aujourd'hui et de discuter de ces enjeux avec vous, voilà je le disais il y a beaucoup d'inscrits et peut être la salle va encore se remplir, c'est toujours compliqué de se dire est ce qu'on se donne encore 10 minutes, un quart d'heure académique, militant, féministe, intersectionnelle, en tout cas on espère qu'on va être plus nombreux.

On va vous présenter brièvement le propos de cet ouvrage, qui est un ouvrage comme vous l'avez compris comparatiste, on va faire la présentation à trois voix, on va être assez rapide, comme pour pouvoir avoir une discussion avec vous, on pourra ensuite revenir plus précisément sur le fond et sur certains chapitres, donc je vous propose l'organisation suivante : tout d'abord pour que vous sachiez qui prend la parole, on va se présenter rapidement, ensuite donc chacun fera une présentation assez courte du propos de l'ouvrage en se répartissant un peu les rôles et puis donc on vous donnera la parole, donc rapidement dire qui on est :

Maxime Forest : Je suis Maxime Forest, je suis enseignant et chercheur à Sciences Po, chercheur associé au CEVIPOF ici même et puis à l'OFCE et en particulier au sein du programme PRESAGE, d'où je co-coordonne un certain nombre de projets de recherche européens sur les thématiques de genre et d'égalité. En tant que chercheur j'ai un intérêt de recherche en tant que chercheur j'ai une spécialisation plus spécifique sur les pays d'Europe centrale et orientale notamment comment dans ces pays, qui sont en ce moment à l'avant-garde des combats rétrogrades en matière d'égalité contre les discriminations une importance, un rôle particulier et je participe souvent à des études comparées notamment pour les institutions européennes qui abordent comment cette dimension du genre une importance, un rôle particulier

Bronwyn Winter : Je suis Bronwyn Winter je vis et travaille assez loin à Sydney en Australie, mais j'ai longtemps vécu à Paris dans ma jeunesse et je reviens tout le temps. Alors je suis directrice adjointe du Programme d'études européennes à l'Université de Sydney ou j'enseigne aussi dans le programme d'études internationales et globales et si j'avais à me décrire je me dirais spécialiste du féminisme transnational, j'ai fait des études de cas dans des pays différents dans le monde, des Philippines en Argentine en passant par la France et l'Australie, le Maghreb aussi, et donc c'est cela qui m'interpelle, la manière dont les solidarités féministes et gays aussi traversent le monde et la manière dont les institutions peuvent faciliter ou empêcher certaines choses, d'avancer certains discours, et bien sûr je m'intéresse aux institutions supra et internationales, voilà je pense que cela suffira comme cela.

Réjane Sénac : Moi c'est Réjane Sénac, directrice de recherche CNRS au centre de recherches politiques de Sciences Po et enseignante ici, je suis politiste et ce que je vais faire je vais commencer donc à présenter un peu la généalogie de cet ouvrage très rapidement, ouvrage et [en s'adressant à Bronwyn Winter] tu vas le dire en anglais car tu as un largement meilleur accent que moi car c'est *native*

Bronwyn Winter : [rires] « Global perspectives on same-sex marriage, a Neo-Institutional Approach »

Réjane Sénac : et donc qui est publié chez Palgrave, dans une nouvelle collection qui s'appelle Global Queer Politics

Bronwyn Winter : sous la direction de David Paternotte, Matthew Waites

Réjane Sénac : Donc on va se répartir la parole, pour vous présenter un peu cet ouvrage donc je vais rapidement parler de la généalogie, comment est née l'idée de cet ouvrage et comment il a été mis en œuvre, ensuite Maxime va plus expliciter le sous-titre de l'ouvrage qui est l'approche épistémologique de l'ouvrage et qui fait sa spécificité méthodologique, l'approche néo-institutionnelle, il va nous dire en quoi ça inscrit cet ouvrage à la fois en continuité avec d'autres approches mais aussi en distinction par rapport à ce qui a été fait en particulier par David Paternotte mais pas seulement, sur l'analyse donc de l'enjeu donc de la légalisation du mariage pour les couples de personnes de même sexe à travers un regard qui est plus celui de l'analyse du rôle des acteurs et des actrices en particulier des mouvements sociaux LGBTQI, donc voir comment nous notre approche n'exclue pas bien sûr cet enjeu là, mais se situe plutôt dans une approche néo-institutionnelle mais à Maxime qu'il a aussi porté dans d'autres grilles de lecture et en particulier dans des projets européens nous en parlera et puis Bronwyn explicitera plus l'organisation de l'ouvrage, voilà, la position des chapitres, qui ont pour particularité les chapitres - que vous allez sans aucun doute télécharger que vous avez peut-être déjà lu ou piraté ou en rentrant vous allez pas y tenir vous allez tout télécharger et ça va vous ruiner mais bon il y a des priorités dans la vie, tous les chapitres sont des chapitres croisés, donc il y a au moins deux pays par chapitre, des croisements que l'on peut bien sûr argumenter à chaque fois, et qui ont vraiment pour objectif d'avoir un éclairage mutuel. L'idée n'était pas qu'il y ait un pays qui valorise un autre pays, mais vraiment qu'on comprenne les paradoxes et les contradictions, donc Bronwyn abordera cela pour vous donner envie de lire les chapitres que vous n'avez pas encore lu.

Alors très rapidement moi, en termes de généalogie de l'ouvrage, je suis plutôt spécialiste au départ de la citoyenneté, alors dans la république française en particulier des dilemmes autour de la citoyenneté pas seulement civique au sens du droit de vote et d'éligibilité, mais aussi civile au sens d'être reconnue comme un sujet autonome détenteur de devoirs mais aussi de droits, mais pas seulement d'être un citoyen passif, comme c'était le cas des femmes, en particulier après la révolution française, puisqu'elles avaient tous les devoirs, mais pas beaucoup de droits, puisque qu'étant donné qu'elles n'étaient pas considérées comme étant des individus autonomes, elles n'étaient pas en capacité de se dicter elles-mêmes leurs normes, elles étaient aussi bien en termes de citoyenneté civique, droit de vote et d'éligibilité, mais aussi civile, en particulier droit de contracter, de choisir leur profession, de pouvoir - ou pas - maîtriser leurs corps, leur contraception, elles étaient perçues comme des mineures. Donc et bien sûr il y a aussi la dimension citoyenneté sociale, les droits sociaux.

C'est vraiment, mes travaux, ils portent plutôt sur les principes de justification de ces catégorisations de citoyens et de citoyennetés et comment derrière une affirmation de proclamation de droits généraux, ce qu'on appelle les droits de l'Homme, en français tout à fait révélateur d'une non-neutralité de cet humanisme-là, au-delà de cette proclamation générale des droits de l'Homme, que l'on peut décliner en droits humains, cette idée que la citoyenneté se décline en différents types d'accès à des droits en fonction de catégorisations de groupes d'individus, à la fois par des différenciations sexuées mais aussi par des différenciations de classes et de racialisations. Donc j'ai en particulier travaillé sur la question de la sous-représentation des femmes en politique, c'est-à-dire que même quand elles sont incluses, elles sont toujours incluses dans des logiques qui ne sont pas des logiques égalitaires, avec le poids de nos héritages respectifs. Et j'ai en particulier travaillé, je vais être très rapide aussi sur, donc les usages contemporains de la parité, de la diversité, et puis les débats, les controverses autour de ce qui a été appelé par les opposants à ce que je considère comme de la discrimination légale, l'exclusion d'une partie de la population, d'avoir accès à cette institution, qui donne accès à des droits, des devoirs, mais surtout des droits qu'est le mariage, donc les débats autour de l'ouverture du mariage civil aux couples de personnes de même sexe, puisque l'on parle ici que du mariage civil, ont été - en particulier en France - le moment qui a révélé qu'au-delà d'un pseudo consensus sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur l'égalité de manière plus large, il y avait en réalité de grandes oppositions, des divergences très fortes sur la question de l'application de l'égalité de droits.

Et l'opposition à ce qui a été porté comme un ennemi principal à travers l'expression « théorie du genre » en anglais c'est encore plus méchant : « *theorie du gender* », est pour moi révélatrice d'un pluralisme qui a été occulté au nom d'un apparent consensus sur l'égalité, et en particulier l'égalité femmes-hommes, et ce qui a révélé aussi que très fortement dans cette république qui se disait la république de l'égalité, l'égalité de droit était limitée - en particulier, non seulement au fait d'appartenir à un sexe ou à un autre, d'être identifié à un sexe ou à un autre, à un groupe racialisé ou à un autre, mais aussi à un choix d'orientation sexuelle ou à une autre - donc avec ce que l'on peut appeler l'hétéro-normativité explicitement. Et ce qu'il y a d'intéressant c'est que ceux qui se sont opposés à l'ouverture du mariage civil aux couples de personnes de même sexe, pour mémoire en France c'est, cette loi elle est votée en mai 2013, soit 12 ans après les Pays-Bas, 8 ans après le Canada et l'Espagne, 7 ans après l'Afrique du Sud, quelques jours après le Brésil, 2 mois avant le Royaume-Uni, je ne vais pas égrainer tous les pays au monde, mais ce qui est intéressant c'est que les opposants ont mieux compris ce qui était en train de se faire ou d'être bousculé que ceux qui le portaient. Et c'est ça qui m'a vraiment intéressée parce que le discours, la narration pour justifier donc l'ouverture du mariage civil aux couples de personnes de même sexe, en particulier à travers les discours, les positionnements des membres du gouvernement dont la garde des Sceaux de l'époque, Christiane Taubira, le discours était celui de la continuité d'une institution républicaine, de la lutte contre les discriminations et de la sécularisation du mariage. Donc le discours était celui, non pas de la rupture ou la remise en cause d'un héritage qui était un discriminant qui était un héritage hétéro-normatif mais celui de la continuité, de l'achèvement d'un mouvement de sécularisation et de lutte contre les discriminations. Alors que les opposants, eux, leur discours, c'est un discours qui dit, donc pour le dire brièvement - mais ça c'est assez intéressant en France - ceux qui portaient cette loi disaient « C'est au nom de la République qu'on la porte et c'est pour achever le parcours républicain » et ceux qui s'y opposaient disaient « Nous on veut préserver la République, puisque la république française, est fondée sur la complémentarité des sexes et le couple hétéro-normatif dans

la sphère privée et une structuration hétéro-normative dans toute la société ». Très clairement je considère, on peut défendre les deux positions, mais qu'il est quand même bancal de la part de ceux qui promeuvent l'ouverture du mariage civil aux couples même sexe de ne se situer que sur la logique de la continuité. Et ce que j'ai trouvé intéressant et qui m'a amenée ensuite à travailler avec Manon Tremblay de l'Université d'Ottawa, à monter en particulier deux panels, et aussi avec Maxime et Bronwyn, aussi bien à la quatrième European Conference on Politics and Gender à Uppsala en Suède, en juin 2015, ou donc au Congrès International de Sciences Politiques en Pologne à Poznań en juillet 2016, sur le fait que la légalisation du mariage pour les couples de personnes de même sexe est à la fois un enjeu et un mouvement global, qui est porté par les instances internationales et qui est porté par des mouvements aussi de mobilisation LGTBQI qui sont au niveau international, mais que ça rentre en tension avec des spécificités nationales donc si j'ai, on a travaillé sur ces sujets, moi mon point de départ, c'est un point de départ quand même français avec tous les paradoxes que ça recouvre. Et avec cette idée, mais que l'on va retrouver dans d'autres pays sous d'autres modalités, de savoir entre la manière dont c'est porté institutionnellement, dont c'est justifié institutionnellement, le positionnement des différents acteurs, l'articulation entre le niveau international et le niveau national, comment est-ce qu'on articule cette espèce d'injonction à porter l'égalité comme critère de démocratie, ou de républicanisme à la française, et en même temps comment on peut comprendre en particulier que la France a été l'endroit, proportionnellement, où l'opposition a été la plus forte.

J'ai en particulier fait le papier, le chapitre ou j'ai comparé avec l'Espagne, j'ai comparé avec l'Espagne, parce que ça peut paraître contre intuitif et paradoxal qu'en Espagne, cette loi ait été adoptée avant la France et de manière plus pacifiste - même si il y a eu des oppositions aussi en Espagne - mais comment est-ce qu'on peut le comprendre si on est uniquement dans une narration où les opposants, sont des opposants avec des critères religieux, par exemple C'est pas possible de le comprendre. Donc les oppositions, en particulier l'opposition française, elle ne peut se comprendre que comme au cœur même du contrat social, c'est-à-dire, l'exclusion des femmes, l'exclusion des non-hétérosexuels du contrat social, et du principe d'égalité c'est pas une contradiction, au contrat social, c'est au contraire au sein même du régime politique tel qu'il avait été pensé, et en particulier du régime républicain. Je ne développerai pas plus, mais ce qu'il y a d'intéressant avec la comparaison avec l'Espagne, c'est que l'on comprend très clairement que cette opposition à la française, elle est aussi due à notre incapacité d'avoir une lecture critique de notre héritage, alors que l'Espagne, démocratie plus jeune qui a à se distinguer - en tous cas plus jeunes lié à la sortie du régime franquiste - assume tout à fait de stigmatiser son passé, comme étant un passé qu'on a dépassé, qui était porteur d'inégalités et de discriminations, ce que le récit français rend beaucoup plus difficile, le récit français de la continuité, de la fierté de notre régime, de notre héritage, de nos principes. Donc juste ces quelques mots pour vous dire que la généalogie, ça été une généalogie qui est partie d'une forme de paradoxe national, pour se frotter à une globalisation de l'enjeu, tout en ne perdant jamais, on le verra dans les chapitres, on le voit dans les chapitres cette nécessité de faire le lien entre, questionnement global, acteurs globaux mais aussi spécificité nationale, et comment d'ailleurs en questionnant l'articulation, ou en mettant en regard deux spécificités ou trois spécificités nationales ça permet d'éviter les myopies et de vraiment comprendre les points communs mais aussi les points spécifiques en fonction de chaque type de régime.

Donc c'est un vrai plaisir que tous ces débats qu'on a porté dans des congrès scientifiques, qui ont fait l'objet de pas mal de discussions et pour déboucher à un ouvrage avec des chapitres qui frottent,

qui font ce travail-là de frottement à travers une approche spécifique que Maxime va nous présenter, qui est l'approche néo-institutionnelle

Maxime Forest : Je vais faire la même chose que toi Réjane, tu es partie pour la généalogie de l'ouvrage de ta propre généalogie intellectuelle, pourquoi ça t'a intéressé de questionner ces enjeux à travers ce livre. Donc je vais faire la même chose et en cela je vais expliciter pourquoi on a adopté ce regard en particulier centré sur l'interaction d'une revendication avec les institutions, au sens large : institutions sociales, institutions juridiques et politiques. Qu'est-ce qui conduit un blanc hétérosexuel jouissant déjà de longue date, trop longue date, des droits et devoirs du mariage - comme moi - à s'intéresser à cette problématique, en l'occurrence c'est pas un point de départ national, c'est un point de départ plutôt européen en ce qui me concerne. J'ai participé en particulier à un projet européen qui était à l'époque le plus important, mais il est resté inédit jusqu'à présent mais il y en aura peut-être d'autres dans cette veine-là, un projet qui s'appelait QUING : quality in gender plus equality policies qui abordait les politiques d'égalités sous différents angles, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, et en Turquie, qui s'est déroulé entre 2007 et 2011. Et donc au sein de ce projet auquel j'ai participé pour l'Université Complutense de Madrid, vous aviez un des principaux axes qui portait sur les politiques de l'intimité, politiques de l'intimité incluant les différents statuts donnés aux couples de personnes de même sexe, j'ai été amené à travailler sur cela. Mais au-delà du fait de m'être déjà frotté à cette thématique, c'est l'approche théorique qu'on a développé à l'issue de ce projet et notamment avec ma collègue Emanuela Lombardo, et qu'on a porté dans un ouvrage paru en 2012 qui s'appelait : The Europeanization of gender equality policies : a sociological and discursive approach – donc une approche sociologique et discursive des politiques d'égalité en Europe incluant cette dimension de la citoyenneté intime. Et bien cette approche effectivement peut être sans doute parce qu'on était une majorité de politistes nous a amené à nous éloigner en partie de toute la littérature abondante sur les mobilisations collectives, sur les mouvements féministes, sur les mouvements LGBTQI, sur le fait de porter un certain nombre de revendications en termes de droit dans l'espace public pour aborder la manière dont ces revendications sont appropriées, digérées par l'espace politique et se traduisent au niveau des institutions. Et, chemin faisant, on a été amené à apporter, et je pense que cela a été une des premières fois que cela a été fait, à apporter sur le terrain des études féministes, des études de genre au sens large, une perspective qui pour reprendre ta terminologie, se place aux frottements des jeux d'acteurs, ce que l'on connaissait plutôt bien à travers toute la littérature sur les mouvements sociaux, les mobilisations collectives y compris dans leurs dimensions transnationales, très important dans ces sujets, aux frottements entre les logiques d'acteurs, les jeux d'acteurs, les discours, la dimension discursive, les idées et les institutions, les institutions et leur histoire, puisque les institutions se sont des choses lourdes, qu'elles soient sociales, juridiques ou politiques, elles s'inscrivent dans une durée longue et c'est quand quelque part une revendication percute ses institutions et cette durée, que quelque chose se produit - ou pas - avec un résultat qui va aller dans un sens ou dans un autre, en terme de reconnaissance ou de non reconnaissance ou d'opposition institutionnalisée, en particulier à cette question des couples de personnes de même sexe, donc voilà ça vient de ce premier effort là, qui avait été porté dans un ouvrage plus large des politiques d'égalité et qui m'a semblé aux côtés de Bronwyn et Réjane intéressant de réarticuler au contact de cet enjeu de la reconnaissance des couples de même sexe, et dans un contexte beaucoup plus large, puisque que cette fois global et non plus seulement européen, et Bronwyn reviendra dans un instant sur la couverture importante, géographique, politique et culturelle de cet ouvrage.

Notre approche donc elle est – cela sonne très théorique – elle est donc néo-institutionnaliste, juste deux, trois mots, sur ce que c'est que le néo-institutionnalisme. Néo-institutionnalisme, il y a toujours néo, souvent je ne sais pas si vous avez remarqué dans les théories de science politique et parfois j'ai du mal à comprendre d'où vient la nouveauté en fait

Bronwyn Winter : néo ou post

Maxime Forest : oui néo ou post, mais il y a un élément manquant, il y a un chaînon manquant souvent, et des fois la généalogie nous échappe à nous même donc c'est pas très grave si vous ne l'apercevez pas comme ça au premier abord, mais disons que dans les années soixante-dix en réaction à des approches très comportementalistes des jeux politiques, c'est-à-dire, basés essentiellement sur les comportements des acteurs individuels, on s'est soudainement, me semble-t-il, ré-intéressé - si tant est qu'on l'avait véritablement fait auparavant – au rôle des institutions, au fait que les acteurs, les agents qui portent des revendications, ceux qui s'y opposent, ceux qu'il faut convaincre dans l'espace public pour que cette revendication se transforme en législation, par exemple, ou en politique publique, et bien s'inscrivent dans un jeu institutionnel, et que les institutions ont des trajectoires historiques, longues, qu'elles ne viennent pas de nulle part, par exemple elles peuvent se fonder sur une certaine conception du droit, sur un certain rapport, sur une certaine conception de l'espace public, sur un certain rapport à la chose religieuse, ce qui sur ces sujets va avoir une influence, et cetera, et cetera et que *institutions matter* : les institutions en elles-mêmes comptent pour déterminer quel sera le résultat de ces revendications, les résultats des logiques d'acteurs individuels. Ca c'est le panorama général dans ce néo-institutionnalisme, où il y en a en particulier trois, parce qu'il y en a plusieurs, sous-courants sur lesquels on s'appuie, un qui correspond en gros à ce que je viens de vous dire, qui est le néo-institutionnalisme historique, et moi qui travaille sur l'Europe centrale et orientale, l'Europe post-communiste, c'est un nerf géographique et culturel où on s'est beaucoup intéressé à la dépendance au sentier, ce qu'on appelle la dépendance au sentier la *path dependency* c'est-à-dire comment tout ce qui s'est passé après la chute du mur de Berlin en 1989 a été déterminé par ce qui s'était passé avant. C'est-à-dire comment on a construit le nouveau avec des blocs issus - pour reprendre la métaphore du mur - issus de l'effondrement du mur ancien. Voilà donc en réalité les choses, même dans les révolutions, on ne part pas de zéro, on construit à partir, des éléments, des réminiscences de l'ordre ancien, et ça définit une trajectoire, dans la durée, qui va assez largement déterminer le type de régime politique, le type de politique publique, et la manière dont *in fine*, vous allez aborder - par exemple la question – va en partie déterminer la manière dont vous allez aborder la question, la reconnaissance des couples entre personnes de même sexe, voilà ça ne sort pas de nulle part, donc l'histoire compte. Voilà ça c'est le premier néo-institutionnalisme historique. Ensuite, le deuxième sur lequel on s'appuie, il est sociologique. Parce que c'est pas parce que on s'intéresse aux institutions, qu'on ne s'intéresse plus aux acteurs. Mais on s'intéresse aux acteurs dans leur interaction avec les institutions. Si on prend l'exemple des politiques de genre au sens large, dans l'ouvrage qu'on avait co-dirigé avec Emanuela Lombardo que j'ai évoqué plus tôt, où on s'intéressait à l'impact de l'Europe, c'est-à-dire l'Union européenne, sur la manière de réguler les rapports sociaux de sexe, dans les différents pays membres de l'Union européenne, on voit bien que l'argument de l'Europe, les ressources offertes par le niveau européen, des directives protectrices sur la lutte contre les discriminations, ou sur l'égalité femmes-hommes dans la sphère au travail par exemple, comment ces ressources vont être mobilisées de manière très différente, par différents types d'acteurs et pas forcément dans un sens attendu. C'est-à-dire que dans certains cas, pour prendre un exemple, vous

allez adopter une loi sur, contre les violences sexuelles, enfin les violences faites aux femmes plutôt en Roumanie en 2004, parce que au nom de l'Europe, alors que l'Europe n'a pas légiféré sur la question, donc l'argument européen est là est mobilisé, quelque part contre-intuitivement alors que l'Europe n'a pas légiféré sur cette question, et inversement dans d'autres pays on va mettre en avant la mise en place toute une architecture en faveur des politiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, au nom de directives qui, elles, existent bel et bien. Donc voilà, important de toujours s'intéresser aux acteurs mais dans la manière dont ils vont s'approprier les ressources offertes par le niveau institutionnel. Et le dernier niveau qui est le dernier type d'institutionnalisme sur lequel on s'appuie, qui est plus récent, et qui est celui qui doit le plus sur les travaux sur le genre, c'est le néo-institutionnalisme discursif, c'est-à-dire qui s'intéresse aux discours et aux idées. Parce qu'on s'est aperçu, que quand il s'agit d'expliquer ce qui est pérenne, la permanence, ce qui ne change pas, et bien se référer à l'institutionnalisme historique, aux trajectoires historiques de long terme, à la path dependency c'est très utile, que se référer aux logiques d'acteurs c'est très utile aussi, parce que quelque part les logiques d'acteurs ont tendance à s'annuler mutuellement, mais que, un des grands éléments, qui explique le changement, notamment sur les questions de genre, le changement en termes de politiques publiques, en termes législatif c'est l'apport des idées des discours, c'est la manière dont sont formulés des discours autour de problématiques spécifiques comme celle de la reconnaissance des couples de même sexe, c'est ce que tu as finalement évoqué dans ton introduction : la manière dont on formule des récits et des contre-récits par rapport à telle ou telle problématique. Et c'est un niveau qui a été assez peu abordé dans la littérature en science politique, mais qui l'est bien davantage sur le terrain trans-disciplinaire des études sur le genre, parce que cela fait bien longtemps que l'on voit quand on travaille sur ces questions l'importance de la dimension discursive, la manière dont on tord certaines idées, la manière dont on les fait aller dans une direction bien particulière, la manière dont on utilise des référentiels nationaux comme le référentiel républicain, l'universalisme en France, et comme d'autres référentiels dans d'autres pays du monde, donc ce sont ces différents niveaux, les individus dans leur rapport aux institutions, le rôle des idées, et des discours dans la manière de formuler des problèmes et des solutions à ces problèmes, et il y a des tas de manières de formuler la question de la reconnaissance des personnes entre même sexe, comme un enjeu d'égalité stricte, comme un enjeu de non-discrimination, ce qui n'est déjà pas la même chose, comme un enjeu de la protection de la survie de la nation contre le péril gay, tout ce que vous voulez, il y a énormément de façon de la formuler, comme un enjeu démographique, comme un enjeu d'égalité devant la loi, et cetera et cetera ... Et bien cela nous a paru important d'aborder ces différentes dimensions, sous un même registre celui du néo-institutionnalisme. Et avant de céder la parole à Bronwyn, il me paraît important de souligner, deux choses, d'abord, un, c'est l'apport de l'ouvrage, quelque part c'est notre apport collectif, que d'avoir adopté cette perspective parce qu'effectivement comme tu l'as évoqué Réjane en introduction, c'est différent de ce qui a déjà été fait jusqu'à présent. On s'intéresse beaucoup et bien logiquement à la manière dont la revendication des droits LGBTQI, de manière générale, et celle-ci en particulier, émerge dans différents contextes, on s'est intéressé aussi beaucoup à la manière dont elle est mise en forme, discutée, articulée, au niveau transnational à travers des différentes plateformes ONUiennes ou au sein d'ONG, on s'intéresse, on s'est intéressé plus récemment à l'impact de ces mobilisations sur les débats parlementaires, mais là on est resté souvent dans une logique essentiellement d'acteurs, c'est-à-dire comment une organisation d'advocacy, de défense, de ces revendications-là, parvient à subvertir un certain nombre de voix au sein d'un parlement, pour retourner une situation législative, et cetera, une situation de vote, mais en revanche on ne s'était

pas encore trop intéressé à cette dimension du rôle des institutions au sens large, or in fine, cette question de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance institutionnalisée que l'on a abordé aussi et Bronwyn l'évoquera dans notre ouvrage, des couples de même sexe, on ne peut l'aborder que sous cet angle-là. Et puis je finirais aussi, si je m'en souviens c'est pas sûr, qu'est-ce que je voulais dire d'autre, quelque chose qui me paraissait important, ça c'est notre apport, ça c'est notre approche, oui, quelque chose sur laquelle tu vas revenir plus en détail quelque chose qui est, on est pas un ouvrage collectif classique, où il y a très souvent une juxtaposition d'approches, c'est-à-dire les gens travaillent sur un sujet et puis le sujet est à peu près commun mais ils ont des approches très éclatées et on trouve cela très bien, cela fait une diversité d'approches, on met cela tout ensemble et en général il y a peu de dialogue finalement Là on a vraiment voulu imposer une fêrule à nos contributeurs et contributrices en leur demandant de se poser un certain nombre de questions communes autour de ces questions que je viens d'aborder, à partir de cette approche là, tout en laissant tout l'espace à leurs connaissances du terrain, leurs connaissances éventuellement aussi de la littérature sur les mouvements sociaux et les mobilisations collectives et les mouvements LGBTQI, mais néanmoins en changeant parfois un peu de focale, par rapport à leurs travaux habituels, pour s'interroger sur ces différentes dimensions, et je crois c'est ce qui fait aussi la valeur de l'ouvrage c'est que les chapitres se parlent et se réfèrent beaucoup les uns aux autres et ainsi qu'aux cadres posés dans l'introduction ce qui est assez inhabituel.

Browyn Winter : Alors puisqu'on est dans l'auto-identification, Maxime s'est identifié comme hétérosexuel, alors moi je suis la seule membre de l'équipe de direction à être ouvertement lesbienne, homosexuelle depuis de longues années donc alors voilà, *I'm the token lesbian in the group* comme on dit en anglais [rires], mais bon hein, on n'a pas besoin de faire partie d'une identité pour parler de. En fait, je me prononce personnellement : moi, je suis contre le mariage [silence] en général, parce qu'il y a une question qui ne s'est pas encore posée, c'est ce qui s'est posé au niveau du droit, au niveau du débat politique, dans le milieu gay il y a beaucoup d'ouvrages dessus, sur le bien-fondé de cette revendication du mariage de toute manière. Alors, et quand on pense aux critiques féministes qui ont été faites sur la famille, la famille comme fondement de la nation, et cetera. Et je viens de faire, un livre vient d'être publié où j'ai un chapitre justement sur cette question sur les institutions, l'État, la manière dont l'État récupère le mariage gay pour essayer d'étayer la famille. Parce qu'en fait, qui abandonne la famille ? Qui abandonne le mariage ? Ce sont les hétérosexuels. Ce sont les gays qui revendiquent le mariage mais les hétérosexuels en fait se marient de moins en moins dans les pays occidentaux du moins. Donc c'est un phénomène assez intéressant et cela fait partie d'un certain tournant familialiste, si je peux l'exprimer ainsi, dans les revendications du mouvement gay, égalité sur le plan de la citoyenneté libérale classique et qui a eu ses critiques d'ailleurs. Donc j'ai eu ce chapitre-là d'ailleurs, dans un livre qui s'appelle : *Gendering Nationalism*, j'ai le titre en entier je viens de le chercher mais comme les titres académiques c'est toujours très long *Gendering Nationalism : Intersections of Nation, Gender and Sexuality in the 21st century* paru lui aussi chez Palgrave en juin cette année et ce contrat avec Routledge *The Political Economy of Same-Sex Marriage : A Feminist Critique* donc à paraître sans doute en 2020. Voilà. Donc, je me trouve en plein dans le thème du mariage, même si je suis personnellement contre, donc c'est assez paradoxal. J'avais fait en fait un article critiquant, parce que je m'intéressais, moins dans le débat de mouvements sociaux parce que je comprends tout à fait la revendication, je comprends l'argument sur l'égalité et cetera, je comprends parfaitement. Mon problème n'est pas là, mon problème c'est au niveau de l'Etat et la manière dont l'État et les institutions s'approprient cette

question. Alors j'avais fait un article qui a été publié il y a quelques années comparant les approches de l'État en Australie, en Argentine et en France, et c'est Manon Tremblay justement qui avait montré cet article à Réjane, et notre dialogue en tant que directeurs collectif de ce recueil a commencé à ce point-là, donc voilà, donc c'est intéressant la manière dont les rencontres se font.

Donc, le livre effectivement comme Réjane et Maxime l'ont déjà dit, on tenait à ce que ce livre soit vraiment collectif et qu'on n'ait pas de chapitres juxtaposés, mais que chaque chapitre soit en lui-même comparatif, on a donné ce cadre analytique, et les sujets dont on voulait la thématique qu'on voulait que les auteurs traitent. En même temps il faut se rendre compte que c'est tout même un peu éclaté par certains côtés, en raison de la diversité des régions, de la diversité des disciplines, aussi, des auteurs, parce tout le monde n'est pas politiste dedans, il y a des sociologues, des historiens, des personnes qui sont plus spécialistes des études culturelles ou du genre, et du niveau dans la carrière aussi des auteurs, on a des doctorants, comme on a des chercheurs chevronnés comme on dit. Donc c'est vraiment un ouvrage extrêmement divers, je vais vous donner des titres de chapitres, on aurait dû les projeter sur l'écran mais je vais vous donner les titres, parce que les titres en eux-mêmes sont très parlants : on fait un peu de tour du monde. Moi j'ai tenu, parce je vis quand-même en Australie, j'ai tenu à ce qu'il y ait des chapitres sur l'Asie, sur ma région. On a tenu aussi collectivement, et le chapitre de Maxime est très important là-dedans, à inclure des pays où effectivement, l'État est allé dans l'autre sens pour refuser le mariage gay, et les raisons pour lesquelles ce refus s'est produit, dans certains chapitres, on a les deux. Donc je fais le tour du monde très rapidement avec vous :

On commence par l'Amérique du Sud, et on a l'Argentine et le Mexique, et là Jordi Diez, met l'accent sur le rôle du fédéralisme, sur la structure de l'État fédéral, et la manière dont ça a joué, parce que vous savez peut-être qu'au Mexique il y a des provinces, non des Etats, donc il y a des États dans l'État du Mexique, qui ont effectivement légiféré sur le mariage gay avant que ça se fasse au niveau national. Donc il y a eu dernièrement des décisions nationales et petit à petit les États vont s'aligner sur la position nationale, mais bon ce n'est pas sans conflits, c'est pas sans heurts. Au Brésil on a eu une situation comparable et on peut parler d'un isomorphisme institutionnel qui joue beaucoup en Amérique latine, c'est-à-dire des institutions qui se ressemblent auraient tendance à aller dans le même sens dans des pays qui se côtoient où qui sont dans une même région. Bien sûr au Brésil, tout peut changer du jour au lendemain, avec l'élection de Jair Bolsonaro, qui nous fait un peu peur à tout le monde. Voilà il y a une marche arrière, aux États-Unis aussi, très évident dernièrement.

Donc rien n'est jamais acquis, on sait en tant que femme, on sait quelles ont été les luttes pour l'avortement par exemple, et qui a été rendu illégal en Pologne, pour ne prendre qu'un exemple, où il y a des attaques constantes en France, aux États-Unis, en Australie, un peu partout. Il y a la remise en question actuellement aux États-Unis de *Roe v. Wade* qui est la décision de la Cour Suprême légalisant l'avortement aux États-Unis, donc rien n'est jamais acquis, c'est pas parce qu'une fois le mariage gay a été acquis que cela ne peut pas être abrogé, cela risque au Brésil. Donc voilà, donc cela c'est le premier chapitre.

Deuxième chapitre c'est *A Tale of Two Congresses*, et bien sûr c'est un jeu sur le roman très célèbre de Charles Dickens *A Tale of Two Cities* sur la Révolution française qui est assez anti-révolutionnaire mais bon c'est une belle histoire quand même, donc *A Tale of Two Congresses, the*

congresses c'était les congrès, les gouvernements, ah oui je parlais du Brésil, j'ai mélangé les deux chapitres *A Tale of Two Congresses : Sex, Institutions and Evangelicals in Brazil and Chile*.

Donc il y a une influence croissante de la chrétienté évangélique en Amérique du Sud, dans les îles du Pacifique c'est très présent aussi, même aussi à Tahiti, on peut le voir, dans les îles françaises même, donc il y a le rôle des églises protestantes, d'origine étatsunienne justement qui est très forte aussi en Amérique du Sud, donc ce n'est pas que les catholiques. Argentine, je dois revenir sur l'Argentine, parce que j'avais oublié de parler de l'Argentine, parce que j'avais déjà sauté dans le deuxième chapitre pour vous parler du Brésil, en Argentine bien sûr le mariage gay là aussi a été légalisé bien avant la France, quoique ce soit un pays catholique, ce qui est intéressant entre l'Argentine et la France, pour faire une petite parenthèse c'est que les débats, la forme qu'avait pris l'opposition, et la manière dont l'État, Christiane Taubira, Hélène Mandroux maire de Montpellier, Cristina Kirchner, la manière dont les acteurs politiques ont défendu le mariage gay, il y a une très grande ressemblance entre ces deux pays. Argentine c'était en 2010. Donc mais au Brésil en ce moment, effectivement on craint le pire.

Donc le chapitre sur le Brésil est le Chili c'était par Tyler Valiquette et Daniel Waring qui étaient deux doctorant je crois à l'époque, après il y a Miriam Smith, ce qui est très connue en Amérique du Nord, qui a travaillé beaucoup sur le mouvement gay et les institutions surtout au Canada, et là elle parle d'un institutionnalisme historique, et le mariage gay aux USA et au Canada, le Canada c'est l'un des premiers pays, pas le premier, mais l'un des premiers, le premier c'était les Pays-Bas, l'un des premiers pays à légaliser le mariage gay c'était la province, cette fois-ci, c'est bien la province de Vancouver, de Vancouver, de British Columbia, je prends la ville comme si, je me suis trompé de mot, donc c'était la British Columbia qui avait légalisé le mariage gay en 2003, après il y a eu le Québec et puis au niveau national en 2005. Les Etats-Unis, c'est la bataille que l'on connaît, sans doute, car ça été quand même, assez médiatisé au niveau international et c'est une décision de la Cour Suprême aux États-Unis et justement le chapitre de Miriam Smith, elle parle beaucoup du rôle des Cours dans la justice, et de ces institutions-là qui effectivement peuvent jouer un rôle extrêmement important, cela s'est passé aussi, au Mexique et dans d'autres pays. Les Cours jouent un rôle important dans la légalisation ou pas, surtout dans les États fédéraux. Mais non seulement, parce la Grande Bretagne c'est un état unitaire et les Cours ont joué là aussi, donc ce n'est pas seulement dans les États fédéraux, donc voilà. Après on traverse « l'étang », comme on dit en anglais, pour venir en Afrique du Sud et au Malawi, je voulais quand même qu'on ait un chapitre sur le continent africain, parce qu'on en parle très peu, et je trouve que c'est dommage, le Moyen-Orient c'était un peu trop difficile, mais j'aurais aimé quand même un chapitre par exemple sur la Turquie mais cela ne s'est pas passé comme cela. Donc on a donc le Malawi et l'Afrique du Sud et c'est comprendre ces débats, c'est le titre du chapitre de Ashley Currier et Julie Moreau qui sont basés sur le continent étatsunien, sur le continent Nord-Américain, États-Unis et Canada je crois. Alors là, ce qui est intéressant, et cela commence, on voit apparaître dans les chapitres qui vont suivre, c'est l'idée de valeur, valeurs africaines qui sont mobilisées, au Malawi surtout, contre un discours occidental. On voit un peu cela en Europe de l'Est aussi, contre ou bien la machinerie de l'Union Européenne, ou bien des valeurs occidentales, l'idéologie du genre, et au Brésil aussi, c'est assez prononcé. Donc on a ces valeurs que ce soit asiatiques, africaines, islamiques, et cetera, qui ont toujours toujours été mobilisées d'abord contre les femmes, et ensuite contre les homosexuels. Donc il y a eu cette même mobilisation au Malawi, contre l'hégémonie occidentale, parce qu'il y a un discours contre la globalisation qui va avec, donc on s'oppose à la globalisation néo-libérale, économique, on s'oppose donc à tous les

discours et institutions qui vont avec, *we throw the baby out with the bathwater*. C'est assez classique et le rôle de la religion a été prépondérant dans les cas d'oppositions, que ce soit en Amérique du Sud, que ce soit en Amérique du Nord, ou que ce soit en Afrique. Après on vient en Europe, on parle de la France, de l'Espagne, Réjane vous en a déjà parlé, et puis l'Europe de l'Est, Maxime vous en a déjà parlé, et puis moi je parle, moi je vous amène vers ma région, je compare l'Irlande, la Grande Bretagne, le Royaume-Uni, et l'Australie, mais je vais revenir après à ce chapitre-là, parce que ça représente un cas petit peu différent. Après de l'Australie, on part vers l'Asie et il y a un chapitre sur Singapour et l'Indonésie, il y a trois auteurs, il y a Baden Offord, Hendri Yulius et Shawna Tang, Shawna Tang travaille maintenant à mon Université dans le département d'étude du genre. Alors là, c'est deux pays qui n'ont pas légalisé le mariage gay, donc il y a eu dans les deux pays, il y a un retour de bâton assez important contre les homosexuels et les mouvements homosexuels, à Singapour c'est même extrêmement grave, en Indonésie c'est mélangé, mais il y a eu quand même, une montée d'homophobie, d'attaques sur les droits des femmes et des homosexuels dans ces deux pays, islamisation aussi en Indonésie, parce que c'est la pays musulman le plus peuplé du monde, et l'Indonésie avait été un peu plus libérale, à une époque, que certains autres pays, par exemple du monde arabe, mais ça a beaucoup changé. Donc il y a eu une islamisation qui a tiré beaucoup de pays musulmans vers la droite voir l'extrême droite, et cela c'est un phénomène global. Comme cela a été le cas aussi avec la chrétienté, le catholicisme et surtout le protestantisme, on a vu cela de manière très très nette dans la foulée du 11 septembre, mais même avant, cela a commencé même avant. Donc la religion a toujours été l'ennemi des droits des gays et des droits des femmes on le sait, on le sait très bien. Quelles que soient ses croyances individuelles, la religion intégrée à l'État, donc l'intégrisme religieux a toujours été l'ennemi de ces mouvements pour les droits de femmes et des homosexuels. Et l'Indonésie, Singapour ne sont pas les exceptions, que ce soit la chrétienté ou l'islam.

Alors on termine sur Taïwan et la Chine, Taïwan sera peut-être, je pense que ça n'a pas encore été légiféré pour l'instant, Taïwan sera peut-être le premier pays asiatique à légaliser le mariage gay, il y a eu un vote de la Haute Cour de Justice ou la Cour Constitutionnelle je ne me souviens plus, la Cour Constitutionnel, en faveur de la légalisation, il y a eu une très très grande mobilisation chrétienne, c'est une petite minorité de la population, mais quand même, il y a eu une grande mobilisation chrétienne avec un financement, un soutien de la part de ... devinez ... les États-Unis, parce qu'il faut voir, le fondamentalisme chrétien, étatsunien, sévit un peu partout dans le monde contre les lois des homosexuels.

En Afrique, en Ouganda, en Asie, on le voit de manière très très nette. Donc on ne peut pas dire que bon, sans ces asiatiques qui sont contre le mariage gay, et sont des arriérés tout ce que l'on peut imaginer. C'est transnational, ces oppositions. Il ne faut pas croire que ces valeurs asiatiques, ou ces valeurs africaines s'affirment, sans quand-même un soutien, cela peut paraître contradictoire, paradoxal, sans un soutien quand même transnational de mouvements fondamentalistes ou religieux, cela se voit dans l'international islamiste cela se voit aussi dans l'international chrétien. Et en fait au début on voulait appeler ce livre : « L'institutionnalisation du mariage entre les couples du même sexe, entre la globalisation et la dépendance au sentier », le titre n'a pas plu aux éditeurs, donc on l'a changé. Et en fait on a plus « la dépendance au sentier » mais ce phénomène de globalisation y est quand même et c'est très très frappant pour Taïwan. En Chine, on a encore ces valeurs asiatiques et ces valeurs surtout chinoises qui sont dressées pour s'opposer à toutes sortes de droits et libertés y compris les homosexuels.

Donc voilà, j'ai fait le tour du monde, je vais revenir maintenant dans mon petit coin en Australie, et bon les pays anglophones, dirons-nous, de tradition de Westminster, et ce qui est intéressant dans ces pays-là, il y a eu des développements qui sont contre-intuitifs, c'est un peu comme en France et en Espagne. On se serait attendu, à ce que l'Australie soit le leader, c'est le premier pays du monde, à autoriser l'immigration pour les couples du même sexe, c'est le deuxième pays du monde après la Nouvelle-Zélande, à donner le vote aux femmes, et le premier État c'était l'Australie du Sud, c'est-à-dire avant la Nouvelle Zélande, il y a eu des décisions très importantes, sur l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, il y a eu beaucoup de décisions progressistes, y compris sur la reconnaissance des aborigènes, il y a des débats et des conflits qui continuent, je ne dis pas le contraire, mais on se serait attendu à ce que l'Australie en tant que pays qu'on voyait quand même, comme multiculturel, progressiste, qui était le pays de la tolérance - je n'aime pas beaucoup ce terme tolérance, mais on voit l'Australie, on voyait dans la passé l'Australie comme ça - et bien non, ça ne s'est pas du tout passé de cette manière-là, et la bataille pour le mariage gay en Australie a été très très dur, je reviens là-dessus dans un instant. On se serait attendu comme l'Irlande, pays hautement catholique, où les femmes ont attendu le milieu des années 1990 pour avoir le divorce, ça c'est grâce à l'activisme institutionnel par exemple de l'ex-présidente Mary Robinson, le président n'a pas beaucoup de pouvoir, mais Mary Robinson était très activiste comme présidente, elle a beaucoup œuvré pour le droit des femmes, et c'est pendant cette période-là, et le mouvement féministe là-bas est très fort aussi, donc mais c'était quand même 1996.

L'avortement c'est très récent c'était après le mariage gay, que les femmes ont eu, et ça n'a pas encore été légiféré. Donc on se serait attendu à ce qu'en Irlande, le mariage gay ne passerait jamais. Mais qu'est ce qui s'est passé en Irlande ? Et ce qui est intéressant en Irlande aussi, c'est que des catholiques, que ce sont des catholiques qui se sont exprimés en faveur de. Donc au sein de l'église catholique, il y a eu un énorme débat là-dessus, même une autre ex-présidente Mary MacAleese, qui s'affichait comme catholique croyante et pratiquante s'est exprimée pour le mariage gay. Il y a là aussi des mouvements transnationaux entre les États-Unis et l'Irlande dans les deux sens, pour et contre, parce qu'il y a une grande grande population d'origine irlandaise aux Etats-Unis, deux cas contre-intuitifs, l'Australie enfin vient de légaliser le mariage gay mais je reviendrais là-dessus dans un instant. Grande-Bretagne, David Cameron, discours très célèbre, où il dit il y a quelques années : « Je suis en faveur du mariage gay, pas malgré le fait que je suis conservateur, mais parce que je suis conservateur, parce que la famille c'est ce qui nous lie en tant que nation », et voilà, voilà le noyau de ma critique, mais ce qui a défendu le mariage gay, mais ce qui est intéressant en Angleterre, au Royaume-Uni, c'est que les mouvements sociaux, ils ont bien pigé. Et Cameron était plutôt centriste, libéral, sur les questions de justice sociale, ils ont saisi l'opportunité politique, pour convaincre l'aile gauche, si on peut parler de l'aile gauche du parti conservateur, l'aile plus libéral, dirons-nous de ce parti pour convaincre les acteurs politiques, les décideurs, en fait c'était pour conserver la famille, pour conserver les institutions qui unissaient la nation, qu'il fallait légaliser le mariage gay, pour unir et pas pour diviser et pour conserver la famille.

Donc autres cas contre-intuitifs, dans les trois cas, les pays sont allés dans le sens inverse de ce que l'on aurait pu attendre, ce qui démontre, et je vais finir sur une petite anecdote sur l'Australie, ce qui démontre en fait que, quand on considère des questions sociétales, comme le droit des femmes, le racisme, le mariage gay, et cetera ... On ne peut pas avoir une seule focalisation sur une seule institution, sur un seul cas, un seul mouvement social ou une seule idée, il faut vraiment viser large, parce qu'en fait il y a des facteurs endogènes et exogènes, il y a des discours globalisants, il y a

effectivement des dépendances au sentier, et il y a un rôle très important des mouvements sociaux, et non seulement, les gouvernements qui jouent un rôle, et il faut regarder du côté des cours aussi parce qu'il y a eu un procès extrêmement important en Grande Bretagne de Celia Kitzinger et Sue Wilkinson, qui s'étaient mariées au Canada - l'une d'entre elle était canadienne - elles voulaient vivre ensemble en Angleterre et voulaient que leur soit reconnu en Angleterre. Elles sont allées devant la Haute Cour de Justice en Angleterre qui a refusé de reconnaître le mariage, donc la cour a joué un rôle dans certains cas il y a une sorte de *legal incrementalism* comme on dit en anglais, c'est-à-dire qu'on procède par étapes à travers la justice envers des décisions de la cour mais *legal incrementalism* ça n'a pas marché en Angleterre.

Alors, l'Australie, cas super intéressant, et ça montre les contradictions des États fédéraux. Là sur l'image de couverture ce sont deux mes deux amies, Veronica et Khrishna qui se sont mariées sur c'est un petit territoire où il y a la capitale, donc le parlement unicaméral a voté en 2013, de légaliser, c'est une petite majorité, a voté pour légaliser le mariage gay. Malheureusement en 2004, il y a eu une loi fédérale nationale, de la part d'un gouvernement qui était très à droite, nous avons des gouvernements pour la plupart qui sont très à droite depuis quand même une vingtaine d'années en Australie, qui nous ramènent dans les années 1950. Vous avez entendu sans doute parler, de la situation faite aux demandeurs d'asiles là-bas par exemple. Alors c'est grave, on n'a rien à envier à Jair Bolsonaro, il y a vraiment des choses très graves qui se passent là-bas aussi. Donc nous avons ce *Marriage Amendment Act* en 2004, pour, parce que contrairement à l'Irlande où le mariage fait partie de la Constitution, donc il y a eu un référendum pour changer la Constitution, contrairement à l'Irlande, le mariage n'est pas dans la Constitution. Et dans la plupart des pays il n'y a pas de textes constitutionnels sur le mariage. Dans la plupart, certains oui, mais la plupart non. Donc en Australie, la Constitution, c'est le gouvernement fédéral qui légifère sur le mariage. La Constitution n'a rien à dire là-dessus, donc il n'y a pas eu besoin de référendum. Mais en 2004, il y a eu le *Marriage Amendment Act* pour préciser que le mariage serait uniquement entre un homme et une femme, et c'est à ce moment-là, plutôt que les mouvements sociaux poussaient l'État à agir, c'est l'État qui a poussé les mouvements sociaux à agir, car on en avait rien à cirer du mariages gay en Australie avant cela. Mais vraiment rien à cirer. Certains, mais bon ce n'était pas une grande cause populaire. À partir du moment où ce gouvernement a adopté cette loi, alors là c'était la grande mobilisation. C'était assez paradoxal, alors Veronica et Krishna sont restées mariées, je crois pendant 7 jours, parce que le gouvernement fédéral, le premier ministre de l'époque, Tony Abbott, a fait appel à la Haute Cour de Justice. La Haute Cour de Justice s'est prononcée en faveur du gouvernement fédéral, parce que la loi fédérale s'impose, s'impose s'il y a un conflit entre les lois fédérales et les lois de l'État. Alors là je vais aller en décembre alors au re-mariage, parce que le mariage maintenant est légal en Australie, et notre premier ministre de l'époque Malcolm Turnbull avait cité David Cameron « *I support gay marriage because I'm a conservative* ». Mais ce qui était grave en Australie, comme cela a été le cas en France, comme cela a été le cas dans beaucoup d'autres pays : le débat, les conservateurs chrétiens qui se sont mobilisés presque pour nous dire qu'on n'avait pas le droit d'exister, nous traiter de pédophiles, c'était vraiment c'était horrible. Et même des personnes qui ne croyaient absolument pas au mariage se sont exprimées pour le mariage gay à ce moment-là, parce que la haine contre les homosexuels était d'une telle dimension, c'était ahurissant, et cela s'est vu dans d'autres pays comme la France par exemple, ou cela a été très violent comme vous le savez. Donc voilà, alors c'était une expérience extrêmement intéressante de faire ce livre, et il y aura sûrement des choses à dire à l'avenir, bon il y a mon nouveau livre sur

« L'économie politique du mariage gay » par exemple, mais il y aura d'autres ouvrages à l'avenir et d'autres législations, on va voir, merci de votre attention. [Applaudissements de la salle]

Réjane Sénac : Alors merci beaucoup à la fois à Maxime et Bronwyn pour leur présentation, moi je vous dirais pas si je suis pour ou contre le mariage, la perspective, c'est intéressant de savoir aussi comment on se positionne, la perspective de ce livre et du rapport de la citoyenneté que ça implique, c'était vraiment une perspective d'accès - en tout cas pour moi - a un droit égal et non discriminatoire, mais bien entendu la question du familialisme ou du rapport plus ou moins conservateur à la famille que cela implique est absolument pas angle mort, ce que je vous propose c'est que vous preniez la parole, pour nous poser des questions, des précisions

Bronwyn Winter : Sur des phénomènes, des acteurs, des régions en particulier par exemple

Réjane Sénac : Et à chaque fois que vous vous présentiez brièvement pour l'on puisse se positionner les uns les autres. On a à peu près une demie heure, enfin si on finit avant, on finit avant, on a le temps de discuter, c'est ce que je voulais vous dire, c'est toujours difficile la première prise de parole.

[OUVERTURE AUX QUESTIONS]

Pourquoi y a-t-il une telle animosité, une telle violence, à partir du moment où l'on parle de mariage gay quel que soient les pays que vous avez présenté ? On sent une montée importante de violence.

Bronwyn Winter : En deux mots : hétéro-sexisme et religion. Je crois que, vous avez peut être lu les analyses de Monique Wittig peut-être d'autres sur l'homosexualité sur une domination masculine mais quand on parle d'homosexualité ou de mariage gay, on s'attaque au fondement des structures hétérosexuelles de la société, et des structures religieuses, alors c'est contre cette attaque qui soit imaginée ou pas, la question n'est pas là que cela provoque une violence parce que, je vais le dire, ces mecs ils ont peur de perdre leur pouvoir, et les petites filles sages, qui sont de leur côté aussi, parce que je pense qu'il y a des bonnes épouses, des filles très sages et des hommes très sages aussi, qui en fait font partie du système, qui ont très peu de perdre les avantages qu'ils ont pu tirer de ce système, sur le dos souvent des femmes, mais aussi en marginalisant les homosexuels, parce que les homosexuels feraient s'effondrer les structures sociales de la famille etc ... Donc je pense que cette haine, c'est une haine des femmes et des homosexuels qui s'expriment, qui sort un peu *comes out of the woodwork* comme on dit en anglais, cette haine n'a jamais disparu, elle a toujours été là, mais c'était un moment mobilisateur, voilà, c'est ma réponse.

Maxime Forest : Je vais dire quelque chose un peu en contradiction en fait, l'ouvrage justement montre aussi quelques situations où on n'a pas cette montée là d'agressivité envers cette revendication, et où dans différentes circonstances, soit par absence de débat, mais il y a une structure d'opportunité politique qui permet à un moment donné de passer, de légiférer comme une lettre à la Poste, soit dans une mobilisation positive en faveur, ou on a pas forcément cette position, si on prend le cas de l'Espagne qui est abordé par Réjane, en contradiction avec le cas de la France, là justement on a des cas, qui s'opposent presque terme à terme et qui sont contre-intuitifs, puisque cette dimension religieuse, le rôle des autorités religieuses dans la société, il est clairement plutôt du

côté de l'Espagne et que, on a une société qui va adopter dès 2005, le mariage pour les personnes enfin, pour les personnes de même sexe, et qui va le faire de manière relativement apaisée, effectivement ça veut pas dire qu'il n'y a pas d'opposition puisqu'il y a un recours constitutionnel qui est porté par le Parti populaire et ne va pas prospérer, mais qui est porté sans conviction par le Parti populaire, en sachant qu'il n'allait pas prospérer, comme une espèce de petit baroud, de petit baroud d'honneur, et ce que montre le chapitre de Réjane, que dans le cas de l'Espagne, l'acceptation du mariage pour tous va de pair avec une revendication d'européanité et qu'il est véhiculé au sentiment d'appartenance à l'Europe et avec une revendication de modernité, le fait de vouloir être dans le haut du panier des pays européens en matière de modernité sociale et ce qui est d'autant plus paradoxal, c'est que des pays de forces en présence, de l'opus dei, de son entrisme dans les partis politiques, la droite, du fait qu'une majorité d'espagnols se revendiquent toujours comme catholiques etc une large majorité, et bien à Droite aussi on va trouver pas mal de soutien et en particulier moins dans les structures partisans que dans l'électorat, en final avec, il faut savoir qu'aujourd'hui l'Espagne est un des pays où l'homonégativité est la plus faible au monde, si ce n'est le pays où l'homonégativité est la plus faible au monde. C'est-à-dire la mesure des attitudes hostiles envers les personnes homosexuelles et cela est important de le souligner aussi, donc je pense que certes il y a ces éléments de fond que tu évoques, mais ensuite il y a les structures d'opportunité et l'ouvrage montre la diversité de ces structures d'opportunités en fonction du cadre légal, la forme de l'Etat fédéral, non fédéral, sans qu'aucune de ses variables macros ne soient seules, permettent d'expliquer à elles seules, c'est le croisement de plusieurs

Bronwyn Winter : Et il faut ajouter aussi que les Etats, comme le Royaume Uni, en France ou ailleurs ça ne coûte rien à l'Etat de légaliser le mariage gay, *It's a good vibe, It's a feel-good measure*, cela fait plaisir, cela plait à tout le monde, presque tout le monde. C'est une mesure qui ne coûte rien à l'Etat, alors que par ailleurs l'Etat peut mener une politique libérale pour déstructurer, pour démanteler le système de protection sociale et cetera ... Donc cette justice sociale, pour moi c'est un peu cosmétique, un peu de maquillage que l'on met, sur des problèmes beaucoup qui sont plus graves, on peut distraire tout le monde, c'est facile mais qu'est ce qui se passe par ailleurs, les mères seules avec les enfants sont toujours seules avec les enfants, elles sont toujours pauvres, pourquoi on ne se penche pas sur ces questions là, aux Etats-Unis pendant qu'il y avait la campagne du mouvement gay en Californie, pendant cette période là, il y avait des millions, environ 43 millions de dollars de financement pour le traitement et la recherches sur le SIDA qui ont été perdus, il y avait les problèmes des sans-abris, les problèmes psychologiques, les problèmes, d'énormes problèmes, dans le milieu homosexuel et personne ne s'en préoccupait, tout le monde est pour le mariage gay, il y a ce côté-là aussi.

Réjane Sénac : Je ne sais pas si il y a une autre question ? C'est important de comprendre pourquoi il y a une réaction violente ou pas ou moins, pour avoir comparé la France et l'Espagne, l'un des critères il me semble, c'est la capacité d'un pays à avoir une lecture critique sur son passé ou pas, et sur ce que ça charrie comme cohérence comme incohérence, porter le mariage de couple de personnes de même sexe c'est en effet pas forcément porter une cohérence égalitaire ... en terme d'égalité sociale, mais c'est interroger la légitimité de ne donner certains droits qu'aux couples hétéro ou pas. Très clairement en France moi ce que j'observe c'est que ceux qui l'ont promu, ont porté une réforme et ceux qui s'y opposaient, voyaient la révolution que cela impliquait, et ils avaient raison et cela porte une brèche de révolution. Dans ce que tu disais Bronwyn, c'est une violence contre un héritage de l'hétéronormativité, c'est-à-dire vraiment d'une hiérarchisation entre

type voir une pathologisation de l'homosexualité vis à vis de l'hétérosexualité, qui est une hétéronormativité qui est posée comme la norme et un équilibre plus largement de toute la société.

Bronwyn Winter : Moi je dirais de l'hétérosexisme. Hétéronormativité c'est moins fort.

Réjane Sénac : Oui je suis totalement d'accord avec toi. Donc pour moi ce qui se passe en Espagne, c'est vraiment quand même en terme de généalogie, d'un rapport critique, une généalogie beaucoup plus avancée que ce qu'on a apporté en France, alors bien sûr, parce qu'il y a le traumatisme de la dictature, parce qu'il y a des positionnements tout à fait différents, alors que les violences que l'on peut voir ou les oppositions fortes, parce qu'on n'a pas forcément avoir l'espace de la controverse dans d'autres pays comme des pays d'Afrique ou des pays d'Asie, cela va être plus être soit ne pas avoir d'espace de porter ce pluralisme là, et puis la revendication qui est beaucoup plus ambivalente en France, même si à travers les oppositions on l'a vu, être explicitée, la revendication de pas porter l'égalité, mais de porter l'équité, donc c'est-à-dire de traiter différemment des situations différentes et en particulier considérer que l'homosexualité est quelque chose qui est pathologique ou qui n'est pas conforme à l'équilibre de la société, pour moi cette violence là, elle dit le fait d'une révolution au sens d'Arendt de ce qui met en lumière de ce que l'on a pas voulu voir pendant très longtemps, en particulier en France, c'est-à-dire un héritage qui n'est pas celui de l'égalité sur plusieurs sujets et en particulier sur la question de l'orientation sexuelle, donc ...

Bronwyn Winter : N'empêche 1791 : dépénalisation de l'homosexualité en France, n'empêche ...

Réjane Sénac : Oui mais c'est pareil pour le divorce, mais ensuite on revient dessus, c'est-à-dire que les mises en cohérence ont été de très courte durée, et quand on l'analyse puisque là on est vraiment dans l'articulation institutionnelle, historique, sociologique, et discursive comme l'a expliqué Maxime et c'était vraiment la grille de lecture de tous les chapitres, on voit bien aussi bien en terme de continuité historique avec nous, malgré nous, deux positionnements des acteurs à la fois globaux et nationaux ou de cohérence en terme de récits de narrations, la narration dont on a hérité de la Révolution, c'est pas la dépénalisation de l'homosexualité.

Bronwyn Winter : C'est clair, ce n'est pas l'abolition de l'esclavage non plus

Réjane Sénac : C'est pas l'abolition de l'esclavage, donc voilà, c'est je trouve donc moi je trouve que la question de la violence est très intéressante, quand elle a lieu, quand on laisse la place à ces oppositions, et quand on ne laisse pas la place non plus.

Maxime Forest : Sur cette notion d'opposition, je pense qu'il y a quelque chose qui transparait dans les différents chapitres parce qu'il est comparatif, et que chaque chapitre est comparatif lui-même avec plusieurs pays à la fois, mais pas encore assez, qui pourrait être l'objet d'un autre projet qui est la géopolitique du mariage entre personnes de même sexe en particulier de l'opposition au mariage de personnes de même sexe, que l'on a vu se renforcer y compris dans les mois écoulés depuis la publication de l'ouvrage, c'est ce caractère transnational des oppositions, ce sont les saintes alliances entre différents courants religieux pour s'opposer de manière générale aux droits LGBTQI mais notamment spécifiquement la reconnaissance des couples de personnes de même sexe et qui va se renforçant avec les choses qu'a abordé Bronwyn, le rôle des églises évangéliques, le rôle de mouvements islamiques également, des alliances qui se font au sein des instances internationales, notamment onusiennes, pour faire pièce à l'avancée de ces droits, le rôle extrêmement néfaste

désormais de la diplomatie d'Etat des Etats-Unis qui joue un rôle extrêmement actif dans cette géopolitique là, c'est en Europe sans aller chercher très loin, les ponts qui se font entre certains pays, centre européens en particulier, en particulier la Hongrie et la Pologne et dans une moindre mesure la Croatie et par exemple sur cette thématique, l'Italie, également, pour mettre en avant des périls démographiques, qui pèseraient sur l'Europe chrétienne, bien évidemment, périls liés au vague migratoire, qui est présenté comme vague migratoire, et périls liés à la reconnaissance excessive des droits individuels, notamment des droits des personnes homosexuelles.

Bronwyn Winter : En même temps, en même temps, il y a des mouvements d'extrême droite en Europe, qui sont pour les homosexuels de manière tout à fait hypocrite, parce qu'ils veulent diaboliser des musulmans, eux sont des arriérés, ils sont contre les gays, etc ... Nous les bons, en Israël on appelle cela : *pinkwashing*, vous êtes au courant.

Maxime Forest : Mais cela relève de la même géopolitique quelque part.

Bronwyn Winter : Autre hypocrisie ou contradiction du moins, en Espagne vous êtes au courant de l'acquittement des violeurs productifs

Maxime Forest : Condamnation pour abus sexuels, non pas pour viols.

Bronwyn Winter : Ils ont été acquittés pour viols quand même, il y a eu une nouvelle loi votée d'urgence parce que il y a eu un tel tollé après ce verdict, ce qui prouve que quand on regarde les statistiques sur les violences faites aux femmes en Europe dans les mariages hétérosexuels en l'occurrence, on voit qu'il y a quand même des contradictions, parce que bon, on fait beaucoup de bruit autour du mariage gay, les Etats sont pour, il y a des mouvements qui sont pour dans certains cas comme l'Espagne, mais en même temps il y a un fléau social et politique, il y a des conséquences matérielles pour les maisons des femmes, sur laquelle on ne se penche pas réellement, on en parle beaucoup, mais sur le plan matériel, il y a pas forcément, si on regarde par exemple les procès pour viol en France, et le nombre de verdict, il y a très très très peu de condamnations pour viol en France. Pourtant il n'y a pas l'embarras du choix, ce n'est pas cela qui manque les plaintes, ce n'est pas cela qui manque les plaintes, il y a de plus en plus de femmes qui prennent leur courage à deux mains pour se plaindre, donc je reviens sur plan original, c'est facile de légiférer sur le mariage gay, «*it's good feel* », «*it's feel good* », mais la même violence, la même violence, que l'on voit à travers cette opposition au mariage gay, c'est une même violence qui s'oppose pour le droit des femmes, cela va main dans la main, alors si on veut chercher la racine des violences faites aux femmes, c'est l'opposition aux homosexuels.

Réjane Sénac : Oui une autre question ?

Benjamin, je suis enseignant-chercheur en droit (ASSAS). J'ai une question d'ordre méthodologique ainsi qu'une question sur le fond. Sur la méthodologie : quelle place tient l'analyse du discours juridique dans votre approche néo-institutionnelle ? Et une question sur le fond : j'ai l'année dernière fait une étude comparatiste en droit sur la question des personnes transgenres et intersexes et il y avait certains facteurs macros, que j'avais relevé, qui me paraissaient assez proches des vôtres donc notamment l'importance des structures fédérales ou pas c'est à dire que cela faisait une sorte de concurrence entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés et j'avais l'impression que souvent on allait plus vite dans les Etats fédéraux du fait de cette concurrence, cela créait un

élément dynamique important. Et il y avait un autre élément qui m'avait interrogé c'était les rapports entre les pays où ça avaient Grace au juge et les pays où ça avançait grâce au Parlement et parfois on était un peu surpris de voir des pays avancer grâce au juge, je pense aux pays d'Amérique Latine, vous avez du voir fin 2017 la Cour interaméricaine des Droits humaine a rendu une décision disant qu'interdire le mariage homosexuel était une violation des droits humains et nous à l'inverse en Europe, qu'il s'agisse du Conseil Constitutionnel pour la France ou la Cour européenne des droits de l'homme, on nous dit « aucun problème de droits humains » et donc là où on s'attendrait peut-être à des cours plus protectrices parce qu'il y a un meilleur niveau de protection des droits humains, elles ne le sont pas tellement et à l'inverse en Amérique Latine on voit des cours beaucoup plus protectrices. Est-ce que cette cause macro, enfin cette question vous l'évoquez en plus du fédéralisme ou pas ?

Maxime Forest : Sur la question méthodologique, on ne fait pas de focus spécifique sur les discours juridiques, on les intègre dans une analyse plus large de la place des discours, une des raisons étant que les discours, juridiques notamment, ont fait l'objet sur cette question, pour un certain nombre de cas notamment parmi ceux que l'on traite, je pense aux Etats-Unis mais je pense qu'il y en a d'autres, qu'on évoque dans l'introduction, également parce qu'on est pas juristes, et donc on intègre cela dans une catégorie plus large de discours. On est de fait contraints d'aborder entre guillemets la question du rôle de la manière dont sont activées ou pas, notamment dans un contexte fédéral ou pas, les Cours à différents niveaux, et le rôle qu'elles vont jouer, mais on les aborde effectivement sous un angle plus, à la fois sociologique et politique plus que sur le fond du discours qui est articulé, c'est leur rôle dans cet agencement de l'émergence de ces revendications et de leurs traductions législatives qui est le résultat que nous intéresse, qui nous a préoccupé le plus, mais cela ne m'étonne pas que l'on rejoigne un certain nombre de constats. Et sur l'autre partie, l'autre partie, sur ces aspects macros, l'approche néo-institutionnelle, que l'on aborde, les différents leviers qu'elle nous donne, permettent de faire sens, a posteriori, des contradictions qu'on constate, du caractère souvent contre-intuitif des choses, parce que il n'y a jamais une variable qui va permettre d'expliquer le résultat institutionnel, et que. Il y a les Cours mais qui va les activer ou pas, il faut qu'à un moment il y est des plaignants, des *plaintives* il faut que ça remonte, il faut qu'il y est un mouvement, qui mette l'accent sur l'importance de ces décisions juridiques, voilà par exemple le chapitre sur le Mexique et sur l'Argentine qui sont deux pays fédéraux, tous les deux situés en Amérique centrale, Amérique latine sont, est révélateur à cet égard là. Et vraiment celui là est vraiment intéressant du point de vue de l'analyse du rôle, de même sur les cas *Westminster* puisque effectivement, on a des situations très très différentes qui émergent.

Bronwyn Winter : Mobiliser des cours cela implique de l'argent aussi. Effectivement faire appel à la Cour de justice du Conseil de l'Europe, à la Cour des droits de la personne de la Cour de l'Europe, et ils voulaient aller à la Cour européenne des droits de l'homme. Ils voulaient aller à la Cour européenne des droits de l'Homme, mais ils n'avaient pas assez d'argent, ils avaient déjà dépensé, je ne sais pas combien de milliers de livres en Angleterre, au Royaume-Uni, alors ils avaient explosé le budget, ils n'avaient plus d'argent nécessaire pour faire appel à cette Cour là, donc mobilisation implique aussi argent, pour revenir au cas des Etats-Unis, il y a une mobilisation importante quand en Californie, ils ont gagné d'accord mais bon, qui a trinqué après, qui a perdu des droits à côté, parce que tout l'argent est allé là dedans, il faut voir aussi, pendant que j'y suis, la question de l'argent et des Cours parce que cela coûte cher d'entamer un procès en justice, le débat sur le mariage gay c'est très classe moyenne, très très classe moyenne et très blanc aussi, il y a eu des

études démographiques qui ont été faites aux Etats-Unis, ce sont les blancs qui se marient, les blancs d'un certain âge et quand on regarde le mariage télévisé, le premier mariage télévisé en Argentine et en France, encore une fois il y a des parallèles à faire : des hommes la quarantaine-cinquantaine, classe professionnelle et blancs, aux Etats-Unis il y a eu plus, ils ont mis plus en avant les lesbiennes avec des enfants plus en avant, pour faire famille, en Australie aussi, et là il y avait une femme racisée, Penny Wong qui est une politicienne très célèbre, elle était avec sa compagne et leurs enfants, mais faut voir la manière aussi, dont sont mobilisés les discours, qui est, qui est pas, mais ce sont ceux qui ont l'argent pour faire cette campagne et le temps qui va avec, donc c'est juste, quand on parle de justice, il faut parler de ce côté-là aussi.

Maxime Forest : Et à l'inverse, sur le fait aussi que ces outils juridiques étant identifiés comme une des voies permettant à aboutir à ce résultat, sont à l'inverse mobilisés pour blinder les constitutions, contre la reconnaissance du mariage homosexuel, c'est le cas de l'Europe centrale vous avez eu plusieurs lois organiques et puis des référendums portant sur des dispositions constitutionnelles, le vote d'une constitution avec une majorité des deux tiers en Hongrie en 2011 prohibant le mariage entre personnes de même sexe, voilà, par contre-coups, on essaye de blinder au maximum les dispositions constitutionnelles, que cela soit par une voie de réforme constitutionnelle, réforme législative ou par la voie de référendums en particulier, de référendums d'initiative populaire entre guillemets puisque souvent elle est souvent très largement située dans les archevêchés et leurs alliés dans la société civile.

Réjane Sénac : En France, ce qui est intéressant dans le rapport au droit c'est que on a : alors qu'au moment du vote du PACS, il y a eu un débat qui a déjà un peu soulevé des oppositions, ceux qui s'étaient opposés au PACS vont défendre le PACS, pour dire : tout sauf le mariage, avec une sacralisation institutionnelle du mariage. Et puis il y a, cela a pas mal buzzé, le mariage qui est prononcé à Bègles, il va être annulé par le Tribunal administratif, puis ce qu'il est illégal, c'est vrai que la manière dont le droit va être mis en scène, comme le lieu de la norme ou le lieu du juste, en opposition d'ailleurs, même après le vote de la loi légalisant le mariage, comment, d'ailleurs il y a un groupe qui s'appelle les Antigones, comment on va opposer la justice à la légalité, donc, moi qui ai un petit Master en droit, en plus de mon doctorat de Sciences Po, parce que je trouvais que travailler sur l'égalité, travailler sur la norme, en se faisant intimider par des juristes de Paris II mais pas seulement, sur ce que permet le droit, ce qu'est le juste, voilà, c'était un peu dommage, mais ce que je trouve très intéressant, quand on analyse à la fois, les recours, le rôle de ces recours, mais aussi comment on va positionner le juste dans le droit mais aussi en dehors du droit, cela, on l'a en filigrane un peu dans tous les cas, et puis ce que vous disiez sur la dimension fédérale, mais on le voit bien plus largement sur les questions d'égalité femmes-hommes, comment en Espagne par exemple : en effet, il y a une sorte de concurrence, qui s'appelle : la loi de Madrid, qui est la loi nationale, et la Catalogne va dire, nous on est encore à la traîne, la Galice va au-delà, cela peut avoir une dimension d'incrémentation, vraiment de tirer vers le haut pour les questions d'égalité, ou à l'inverse en effet, avoir des initiatives qui vont au contraire, être freinées au niveau fédéral, donc là aussi on, la dimension ...

Bronwyn Winter : Cela dépend aussi de la Constitution, la manière dont la loi est constituée, parce que, aux Etats-Unis le mariage est une affaire d'Etat, fédéralement

Réjane Sénac : Oui c'est ce que tu disais, de Constitution, c'est, c'est quand même très, très complexe, ce que permet cette analyse, qui met à la fois en évidence la globalisation des enjeux mais aussi la nécessité d'être vraiment dans l'analyse des spécificités nationales pour comprendre à quel niveau légal cela se situe, quel niveau historique, voilà cela permet de voir des points communs ou en tout cas de les poser, mais aussi la difficulté d'avoir des clefs communes, parce que le fédéralisme espagnol ne peut pas être comparé enfin sur ce sujet, le fédéralisme australien, américain, voilà c'est cela qui est à la fois stimulant et complexe, dans ce type de recherche.

Bronwyn Winter : Mais sur la méthodologie, je crois que vous avez raison dans les sciences sociales et politiques, je pense qu'il y a plusieurs méthodologies qui se recoupent et des stratégies qui peuvent être appliquées dans des domaines différents, moi je suis pluridisciplinaire et je suis dans l'interdisciplinarité et je sais qu'en France les disciplines sont extrêmement cloisonnées, mais en fait je traverse, un peu moins maintenant mais cela perdure quand même, et au travers de ces différentes disciplines, y compris littéraires et culturelles dans le passé, je vois qu'on a les mêmes cadrages, les mêmes métaphores, les mêmes approches, les mêmes, les mêmes techniques qui se nomment différemment, mais qui se ressemblent beaucoup s'appliquent dans beaucoup de domaines différents, donc c'est pas étonnant que vous ayez vu, un rapprochement entre ce que vous faites et ce que l'on a fait. Cela ne m'étonne pas du tout.

Réjane Sénac : Je ne sais pas si il y a une dernière question ? On va regrouper les questions, on va regrouper si il y en a plusieurs,

Je suis juriste : est-ce que vous avez vu des recoupements sur le non patrimonialité du corps ? Puisqu'en fait le mariage c'est la biologie, la filiation, c'est tout ça, est ce que vous avez observé ces recoupements ou pas ?

Réjane Sénac : Ce que j'ai trouvé d'intéressant dans les amendements, parce que, ce que j'ai regardé en particulier dans le cas français, ce qui était très important d'obstruction aussi c'est la somme des amendements contre ces lois, et il y avait en particulier une référence à l'étymologie du mariage et cette idée que le mariage ne pouvait pas être ouvert aux personnes, aux couples de personnes du même sexe, puisque étymologiquement il renvoyait à la capacité de faire des enfants, de devenir mère et voilà, donc c'est vrai que là on est revenu à une biologisation ou familialisation mais qui a des limites, puisqu'on ne demande pas à un couple hétéro de prouver qu'il est fertile pour se marier, donc on va, les amendements qui ont été portés, sont des amendements qui portent de l'hétérosexisme, explicitement, et de l'homophobie, sous couvert de neutralité et de logique et d'héritage d'un mariage qui serait défini comme le lieu de la procréation légale et politique, donc c'est vrai que quand j'ai lu tous ces amendements, j'ai trouvé que ce recours à la biologisation d'une instance juridique, était quand même assez déconcertant au 21^e siècle en France.

Bronwyn Winter : Il y avait un cas dans un milieu musulman en France, où une femme, le mariage a été annulé, Rachida Dati était impliquée, parce qu'elle n'était pas vierge donc ce n'est pas seulement par rapport au mariage gay que cela c'est passé.

Réjane Sénac : Mais ce qu'il y a d'intéressant en tout cas, c'est ce que je disais, c'est pour cela que je faisais référence rapidement à Hannah Arendt sur l'idée de révolution, c'est-à-dire cela met en lumière en effet la persistance de conceptions, en particulier de conceptions biologisante, familialisante, de cette institution biologique et politique, qui bien sûr vont être révélées par des

recours et des décisions de justice, qui dans le récit, est un récit en tous cas post 19^{ème}, un récit romantique qui peut apparaître comme un récit non-biologisant est occulté. Donc c'est vrai que ces moments là, je trouve que ce sont des moments intéressants, ces moments de controverse sur l'ouverture d'accès à des droits, puisque c'était cela le débat, et en particulier la différence entre le PACS et le mariage a été défendue, à la fois comme l'accès à une institution symbolique, mais avant tout comme une discrimination vis-à-vis d'accès à des droits. Donc à travers cet enjeu là, est révélée en effet une conception du mariage qui est de l'ordre aussi de la mise en scène et de la normalisation d'une biologisation et d'une familialisation du couple hétérosexuel.

Public : Il y a cela, mais il y a aussi tout ce qui est le corps, donc on ne prend pas, on ne prend rien d'humain, derrière c'est quand même cela qui il a un petit peu, effectivement quand vous parliez tout à l'heure, que c'était du cosmétique, on peut envisager ou pas, on peut aussi l'envisager, comme on se dit et bien voilà derrière il y a quand même des enjeux autres, sur le commerce des gens et qui peuvent trouver une porte dans ce sens là. C'est tout le commerce des êtres-vivants

Bronwyn Winter : Je vois vers où vous allez .

Réjane Sénac : Vous parlez de la Gestation Pour Autrui ? Oui cela c'est un argument porté par les antis, qui s'opposaient à l'ouverture du mariage civil pour couples de personnes de même sexe, alors que la loi ne porte pas sur la Gestation Pour Autrui.

Bronwyn Winter : Mais là, il y a quand même un grand débat là-dessus.

Réjane Sénac : Pour moi c'est vraiment un débat qui doit être perçu de manière isolée.

Bronwyn Winter : Ah non dans le milieu gay, le sexe masculin n'est absolument pas déconnecté, il y a des rencontres de *Gays Dads* financées par les Etats-Unis, qui ont lieu à Bruxelles tous les ans, mais c'est vraiment, ils font campagne pour accès à la GPA, là c'est vraiment étroitement lié.

Réjane Sénac : Non, il n'y a absolument pas de consensus, être pour le mariage civil des couples de personnes de même sexe, comme une égalité d'accès aux droits, ne veut absolument pas dire que l'on est pour la légalisation pour la GPA.

Maxime Forest : Cela n'explique pas qu'il y en ai.

Réjane Sénac : Et cela a été utilisé, si on est dans une analyse discursive, cela a été utilisé pour discréditer l'ouverture du mariage civil aux couples de personnes de même sexe, donc là-dessus, il faut une véritable vigilance sur ce que cela implique.

Bronwyn Winter : Je suis d'accord avec toi, mais les mouvements homosexuels masculins, certains pas tous, mais il y a quand même un mouvement extrêmement fort et très très bien financé, qui actuellement, leur discours c'est de fil en aiguille, on peut se marier donc on peut avoir des enfants, donc on peut louer un utérus, c'est vraiment ...

Réjane Sénac : Le droit à l'affiliation à partir de l'adoption, cela oui, très clairement, c'est lié juridiquement, et c'est assumé comme lié juridiquement, sur la question de la Gestation Pour Autrui, pour moi on est sur un autre débat, et quand vous regardez

Bronwyn Winter : Pas pour eux ...

Réjane Sénac : Non il n'y a pas d'homogénéité dans les groupes LGTQI,

Bronwyn Winter : Ça c'est clair ...

Public: **Même au-delà de ces revendications qui peuvent s'entendre ou pas s'entendre, je veux dire ...**

Réjane Sénac : Et cela ne concerne pas que les couples homosexuels d'ailleurs, la Gestation Pour Autrui ...

Bronwyn Winter : Ah non, c'est clair, c'est clair ...

Public : **C'est pour cela qu'en fait, c'est le moyen de, pour l'ensemble, après pour faire quelque chose de normé justement, pour arriver à une autre norme ...**

Bronwyn Winter : L'instrumentalisme du mariage gay pour ouvrir une brèche ...

Public : **C'était voir si vous aviez vu ces connexions là.**

Réjane Sénac : En tous cas ce qu'on voit très clairement lorsque l'on analyse ce discours, c'est que cet argument là, il est utilisé contre l'ouverture du mariage civil des couples de personnes de même sexe, et non pas pour, c'est ... et d'ailleurs des personnes comme Alice Coffin ou d'autres actrices qui ont porté ces enjeux et qui en particulier est journalistes et présidente de l'Association des journalistes LGTQI, elle appelle clairement à la vigilance à ne pas avoir de confusion, sinon on ne peut plus parler du sujet, c'est-à-dire on est amené à parler de la question de la GPA qui est un autre sujet et non plus la question de la non-discrimination face à l'accès du droit au mariage, soit on enlève cette institution là politique et juridique, on peut être pour le fait de l'enlever, mais si elle existe, quels sont les critères qui justifieraient d'exclure les personnes parce qu'ils sont homosexuels, voilà c'est cela le sujet, juridiquement c'est cela le sujet, c'est pas question de la GPA.

Bronwyn Winter : C'est clair, mais juridiquement effectivement cela permet...

Maxime Forest : L'exemple que tu connais bien des débats sur la parité, le montre aussi, on peut parfaitement envisager la parité universaliste française, comme un cheval de Troie, de la reconnaissance de différentes communautés dans la constitution de la citoyenneté et dans l'espace public,

Réjane Sénac : Pour autant est-ce que ça invalide le débat ?

Bronwyn Winter : Je pense que sa question n'était pas là, je crois comprendre ce que vous voulez dire, c'était pas notre propos dans mon livre, cela va être mon propos dans mon prochain livre sur l'économie politique du mariage gay, c'était pas dans notre propos, que l'on soit d'accord ou pas, on est d'accord sur l'instrumentalisation du mariage gay et ce sont deux questions complètement différentes, mais là ce que vous avez évoqué, c'est le fait que le mariage gay a été utilisé par un certain nombre de personnes, pour rouvrir ce débat sur la GPA et pour cadrer la GPA comme un droit.

Public : **C'est cela, et on peut tout à fait le déconnecter, juridiquement je pense qu'il y a les outils pour déconnecter complètement les deux questions et là ce n'est pas ce qui a été fait justement.**

Bronwyn Winter : Mais juridiquement et politiquement, il faut les déconnecter, mais le problème c'est qu'à l'heure actuelle, il y a une grande confusion là-dessus et c'est dangereux, c'est très dangereux...

Public : Et le fait que ce soit indissoluble, les deux questions soient indissolubles ...

Réjane Sénac : Non, moi là dessus, on ne va pas avoir le temps de parler plus avant, moi je crois qu'il ne faut pas participer à la confusion, que Bronwyn, quand elle va travailler sur l'économie du mariage, elle aborde ce confusionnisme là, mais dire, on ne l'a pas fait parce que c'est pas le propos.

Bronwyn Winter : C'est hors propos effectivement.

Réjane Sénac : Merci beaucoup.

Bronwyn Winter : Il faut le garder hors propos d'ailleurs.